

**FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT
DEMANDE DE SUBVENTION EN VUE DE REALISER DES ACTIONS
D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIE AU LOGEMENT (ASELL) ET DES MESURES D' ACTIONS SOCIALES
COLLECTIVES (ASC)**

ANNEE 2024

LISTE DES PIECES A FOURNIR

En complément des pièces communes à toute demande de subvention, vous êtes tenus de transmettre des pièces techniques spécifiques aux dispositifs, dont vous trouverez la liste ci-dessous :

1. Le(s) projet(s) d'action élaboré(s) sur la fiche projet jointe.
2. Les listes des ménages 2022 et 2023, établies selon le modèle en vigueur joint concernant les mesures ASELL et ASC.
3. Concernant les mesures ALL, le bilan d'activité final 2022, ainsi que le bilan d'activité intermédiaire 2023, établis selon le modèle en vigueur.

Dans l'éventualité où les actions seraient achevées, produire le bilan final de l'année 2022.